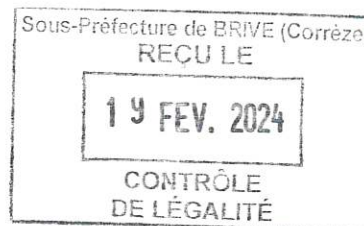




DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le 13 du mois de février à 20 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Membres votants : 15 (2 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Stéphanie CISCARD, Stéphane LARCIER, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, , Murielle GENTE, Emmanuelle DUPUY, Stéphane FARGE, Dominique DEVILLERS, Alexandre TRONCHE

MEMBRES ABSENTS : Isabelle VIRONDEAU (pouvoir Stéphanie CISCARD) Isabelle SEGUY (pouvoir Nicolas TARDIF)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 8 février 2024

DELIBERATION N° 2024.3 mission SPS création club house football

Monsieur le Maire indique que règlementairement, lorsque plusieurs entreprises sont appelées à intervenir dans des opérations de bâtiment ou de génie civil, l'intervention d'un coordonnateur de sécurité est rendue obligatoire par le code du travail.

L'engagement des travaux de création du club house au foot nécessite d'avoir recours à un prestataire qui assurera la mission sécurité et protection des personnes.

Après consultation, M. le Maire propose de retenir l'offre de M. LEYRAT Jean-Michel qui propose une mission de coordination SPS de catégorie II pour un montant de 1446.00 € TTC.

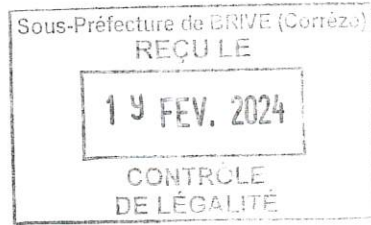
Le conseil municipal , après avoir entendu ces éléments,
- Valide la proposition pour un montant de 1446.00 € TTC

- S'engage à inscrire les crédits au budget primitif 2024
- Autorise le maire à signer la proposition.

Pour extrait conforme,

Christophe CARON

Maire de MEYSSAC



Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0